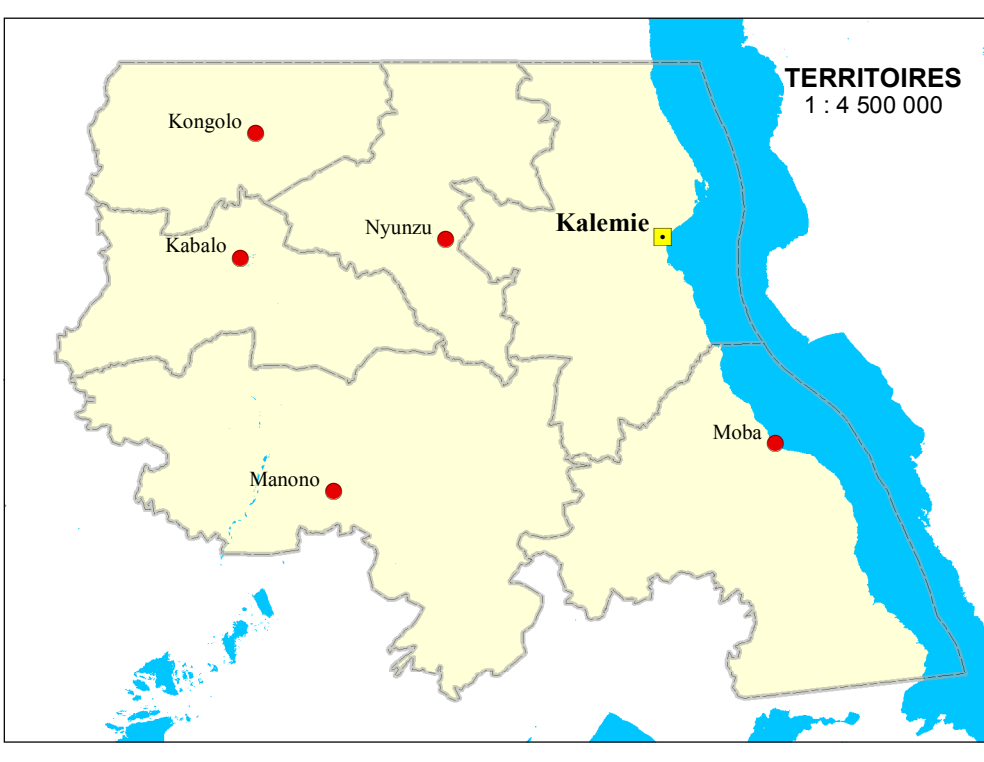
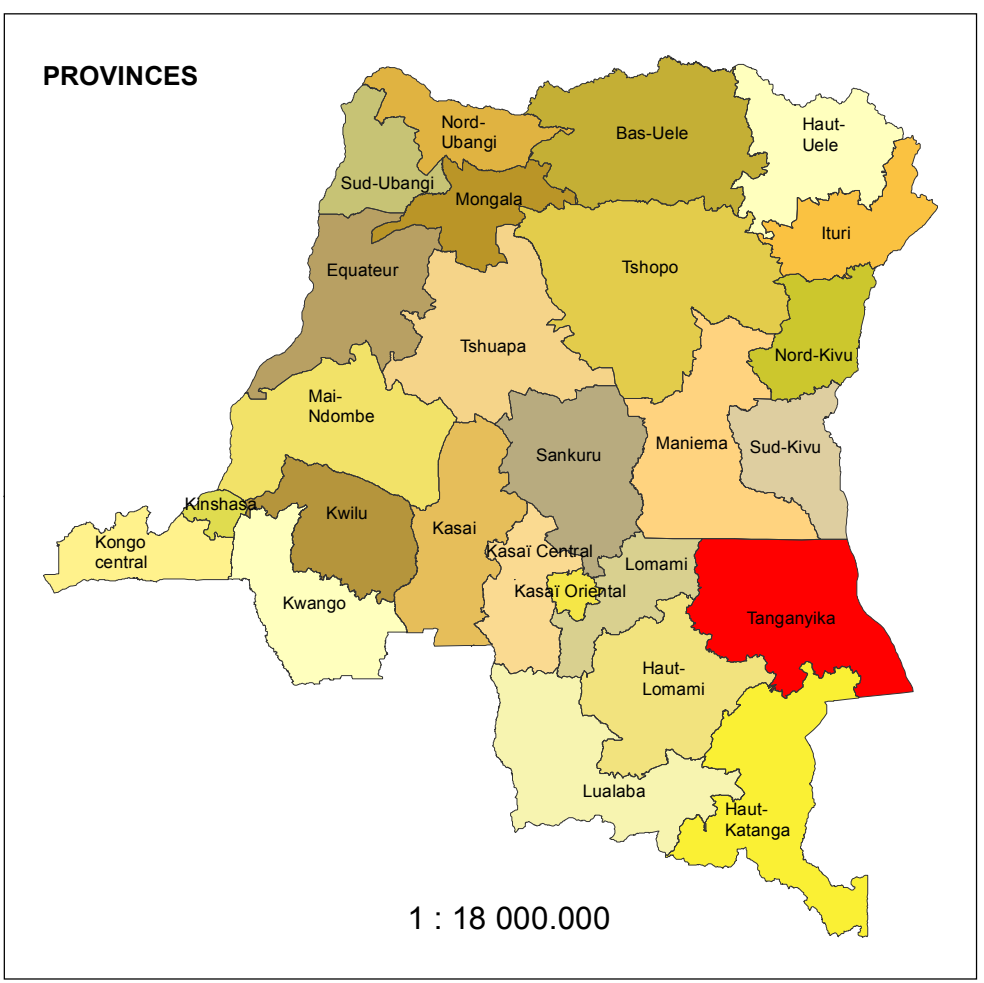


**CARTE ADMINISTRATIVE ET ROUTIÈRE
DU TANGANYIKA**
ÉCHELLE : 1/750 000
Projection : Mercator sécante aux parallèles 5 N et 5 S
Datum : WGS84
Cartographie et traitement SIG : M. Laghmouch
© MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE, Tervuren, 2011



- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- Sentier
- Voie ferrée
- Limite de territoire
- Limite d'état
- Fleuve et rivière
- Chef-lieu de province
- Chef-lieu de territoire
- Villages importants
- Localités
- Aéroport National de Première Classe
- Aéroport National de Seconde Classe
- Aéroport

ORIGINES DES INFORMATIONS
Limites administratives, localités, routes, aéroports et frontières internationales :
Référentiel Géographique Commun (RGC) - R.D. CONGO, modifiées par le MRAC
Hydrographie : MRAC, dérivée du modèle numérique de terrain SRTM 3 sec
Limites administratives : Article 2 de la Constitution de la République Démocratique
du Congo et loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections
présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
Collaborateur : Désiré Kisonga
Les limites administratives et les noms utilisés sur cette carte ne sont pas
de la responsabilité du MRAC